



Délégués du Personnel

Calvados – Manche – Orne

Réponses orales aux réclamations du SNU

Réunion du 22 mars 2018

1 - La direction assure, au moins verbalement, sa volonté de créer des synergies entre les agents et les équipes et de développer de bonnes relations au travail. Un fait récent nous conduit à nous interroger sur ces principes et leur mise en pratique. En effet, les collègues de Lisieux ont appris par mail le mercredi 28 février vers 13h00 que l'adjointe à la DAPE était mutée à Bayeux où elle a pris le poste de DAPE le 1er mars. Les présents ont pu lui dire au revoir, les absents ont appris à leur retour qu'il n'y avait plus d'adjointe. Des consignes de dernière minute ont été données dans l'urgence. Est-ce ainsi que la direction manifeste la création de synergies et fait se développer le bien-être au travail ? La direction avait pris sa décision depuis plusieurs jours. L'information était connue mais devait être tue. Pourquoi une telle omerta ? Les DP SNU-FSU demandent à la direction de respecter les principes qu'elle met en avant et d'arrêter de mettre les collectifs de cette façon devant des faits accomplis. Rien ne justifie une telle absence de communication.

La direction reconnaît la maladresse de sa communication dans cette affaire. Le DT nous explique que le processus a été plus long que prévu et qu'il fallait d'abord informer les personnes non retenues avant de diffuser l'information. Les DP SNU estiment que le collectif de Lisieux aurait tout de même pu être prévenu en amont ou concomitamment. Le DT indique qu'il évitera que cette façon de communiquer se renouvelle. Le SNU regrette que ce même niveau de considération ne soit pas appliqué à tous les candidats des autres niveaux d'emploi. Beaucoup déduisent leur non-nomination en découvrant celui de la personne retenue.

2 - Les collègues qui interviennent sur la MRS partent souvent tôt et rentrent souvent tard quand ils partent faire des recrutements. Ils sont dotés de matériels encombrants et volumineux qu'ils doivent prendre avant leur départ et restituer à leur retour. Il leur est interdit, le soir, de laisser le matériel dans le véhicule repris souvent le lendemain par d'autres collègues, autant qu'il leur est interdit d'entrer dans leur site après 18h00 pour déposer le matériel utilisé. Quelle solution la direction propose-t-elle pour gérer ces situations tout en restant dans le respect de la réglementation ? (Nous précisons que la suppression de la MRS ne sera pas pour le SNU-FSU une réponse satisfaisante).

Des solutions existent qui devront être déterminées par l'ELD. Il pourrait s'agir d'utiliser des badges programmés comme ceux des véhicules de service qui permettent d'entrer dans les locaux après 18h00 pour y redéposer les clés des véhicules.

3 - A une question posée en février par la CGT au sujet des emplois civiques positionnés au PAG, il a été répondu qu'un rappel serait fait aux ELD puisque les missions civiques ne concernent pas ces tâches d'appui gestion. Le SNU-FSU fait le constat d'un emploi civique recruté début mars et directement positionné au PAG d'un site bas-Normand. Comment la direction peut-elle expliquer cette situation ? Est-il également prévu de prochainement remplacer les conseillers par des emplois civiques ? Il ne s'agit évidemment pas d'une suggestion.

La direction reconnaît que les missions civiques concernent l'accueil et l'appui à l'utilisation des services à distance. Cela a été rappelé aux managers à l'issue de la réunion des DP du mois dernier. La situation constatée va faire l'objet d'une étude précise auprès de l'ELD.

4 - L'indemnité compensatoire de la CSG devait être régularisée à partir de février. Les éléments figurant sur les bulletins de salaire sont difficilement compréhensibles et génèrent de très nombreuses questions et sollicitations. Les DP du SNU demandent qu'une information explicite soit fournie à tous les agents quant à cette compensation.

Tous les collègues ne sont pas concernés par la compensation. Cela dépend de la rémunération. L'information est dans l'intranet national : <http://accueil.pole-emploi.intra:8501/portail/metier/m-ressources-humaines/generic.jspz?type=inarticle&id=4358494>

5 - L'absence de badgeuse électronique "suite à un incident technique" dure depuis maintenant de longues semaines. Ceci n'est pas sans conséquence pour certains collègues. Avez-vous des informations à nous donner quant à la remise en état de l'outil ?

Le problème sera résolu. Il n'y a pas de remise en cause de l'outil. Le plan de charge de la DSI est priorisé. La remise en l'état de la badgeuse n'est pas dans les priorités immédiates.

6 - Des personnes en activité à Pôle emploi sur des missions de service civique sont également en recherche d'emploi. En ces périodes de multiplication des forums, job datings et autres événements, est-il prévu de leur faciliter l'accès à ces différentes manifestations via des aménagements d'horaires ou de planning dans la perspective de leur faciliter l'accès à une insertion professionnelle ? Si ce n'est le cas, le SNU-FSU formule une demande en ce sens.

La direction constate que les ELD facilitent les démarches des contrats civiques quand il s'agit de permettre leur insertion professionnelle. Ces aménagements en lien avec leur projet continueront d'être accordés.

7 - L'information relative au dispositif de retraite progressive est difficile d'accès de façon générale et inaccessible pour ce qui concerne des situations particulières (temps partiel, mi-temps, etc.). Pouvez-vous nous donner les liens et ou références qui nous permettront d'apporter aux collègues qui nous sollicitent les réponses adaptées ?

L'information de base est disponible sur l'Intranet. Pour ce qui est des informations plus précises et des détails concernant des situations particulières, il faut consulter la CARSAT.

8. L'ordre de mission d'un collègue validé par sa hiérarchie permettait un déplacement en taxi d'une gare d'arrivée à un site Pôle emploi de destination. Malgré cette validation, la DAF a refusé le remboursement. Les DP SNU-FSU demandent à la direction de faire respecter l'ordre de mission tel que validé par l'ELD du collègue. Nous tenons à votre disposition le document concerné.

Le DT concerné demande qu'on lui envoie le document concerné de façon à régulariser la situation.

La prochaine réunion DP aura lieu le 17 avril 2018. N'hésitez pas à nous faire remonter vos réclamations avant la préparation du 10 avril 2018. Une adresse mail est à votre disposition pour toute réclamation :

dpsnubn@gmail.com

**Vos Délégués-es du Personnel SNU pôle emploi FSU de Basse-Normandie :
Sandrine DUSSAUT, Sandrine FONTANEL, Fabien LEMARCHAND, Franck
MESSIDOR, Isabelle ROULAND, Isabelle SANCHEZ, Nuriyé YELKEN**